# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

21-juin-2024 Date Date de révision 21-juin-2024 Numéro de révision 1

d'émission

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

21019689\_RET\_CLPR7\_EUR\_SAW Identificateur de produit Nom du produit FC PEUBA 15.8 3i1 C1 VANn pp\_REG GE

Forme du produit Mélange Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée À destination du grand public Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Catégorie de produit Lessive en doses unitaires

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur **Fabricant** 

FRANCE P&G Amiens, Zone Industrielle, Rue Andre, Durouchez, BP 1336, 80013, Amiens,

Romania +40 344 229200

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai **IFrance** 

Tel: 33-3-22-543200 Fax: 33-3-22-435466

Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)

Procter & Gamble Urlati Tel. 01.40.88.55.11 Ploiesti Industrial Park, Prahova County,

BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl -Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 🕒 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs

professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel: pgsds.im@pg.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France: N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique: Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg: Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

(CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

## 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

EUH208 - Contient Tetrahydrolinalool; Methylundecanal; Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes; Citronellol; Delta-Damascone; Isoeugenol Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistre ment REACH	(numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008	concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
					[CLP]			
Benzenesulfonic	85480-55-3	>30	01-21199058	287-335-8	Acute Tox. 4	-	-	-
acid,			42-39		(Oral) (H302)			
mono-C10-13-alkyl					Aquatic			
derivs., compds. with					Chronic 3			
ethanolamine					(H412)			
					Eye Dam. 1			

					(H318)			
					Skin Irrit. 2			
					(H315)			
MEA C12-16 AE3	68184-04-3	10 - 20	Aucune	-	Aquatic	-	-	-
sulfate/MEA			donnée		Chronic 3			
laureth-3 sulfate			disponible		(H412)			
					Eye Dam. 1			
					(H318)			
					Skin Irrit. 2			
					(H315)			
Alashala C10 11	68439-50-9	1 - 5	Aa	Dalumaan				
	00439-50-9	1-5	Aucune	Polymer	Acute Tox. 4	-	-	-
ethoxylated			donnée		(Oral) (H302)			
			disponible		Aquatic			
					Chronic 3			
					(H412)			
					Eye Dam. 1			
					(H318)			
Alcohols, C12-16,	68551-12-2	0 - 1	Aucune	500-221-7	Aquatic Acute	-	-	-
ethoxylated (n=3)			donnée		1 (H400)			
, , ,			disponible		Aquatic			
					Chronic 3			
					(H412)			
					Eye Irrit. 2			
					(H319)			
Methylundecanal	110-41-8	0 - 1	01-21199694	203-765-0	Aquatic Acute	_	_	
Welliyluridecariai	110-41-0	0 - 1	43-29	203-765-0		_	_	-
			43-29		1 (H400)			
					Aquatic			
					Chronic 1			
					(H410)			
					Skin Irrit. 2			
					(H315)			
					Skin Sens.			
					1B (H317)			
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0 - 1	01-21194547	201-133-9	Eye Irrit. 2	-	-	-
			88-21		(H319)			
					Skin Irrit. 2			
					(H315)			
					Skin Sens.			
					1B (H317)			
Tetramethyl	54464-57-2	0 - 1	01-21194899	259-174-3	Aquatic	_	_	_
Acetyloctahydronap		0-1	89-04	259-174-3	Chronic 1	_	_	-
			09-04	268-978-3	(H410)			
hthalenes								
				268-979-9	Skin Irrit. 2			
				915-730-3	(H315)			
					Skin Sens.			
					1B (H317)			
Citronellol	106-22-9	0 - 1	01-21194539	203-375-0	Eye Irrit. 2	-	-	-
			95-23		(H319)			
					Skin Irrit. 2			
					(H315)			
					Skin Sens.			
					1B (H317)			
Oxacyclohexadecen	111879-80-2	0 - 1	01-00000168	422-320-3	Aquatic Acute	_	-	_
one			83-62	020 0	1 (H400)			
OHE			03-02					
					Aquatic			
					Chronic 1			
	05405 == 5		04.0440555	005 7/5 5	(H410)		-	
	65405-77-8	0 - 1	01-21199873	265-745-8	Aquatic Acute	-	-	-
salicylate			20-37		1 (H400)			
					Aquatic			

		1	1		Chronic 2			
					(H411)			
Delta-Damascone	57378-68-4	0 - 1	01-21195351 22-53	260-709-8 275-156-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317)		-	-
Isoeugenol	97-54-1	0 - 1	01-21202236 82-61	202-590-7 227-678-2	Acute Tox. 4 (Dermal)	1A :: 0.01%<=C<1 00%	•	1

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de

symptômes).

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un

centre antipoison.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

**de premiers secours** protection individuelle (voir chapitre 8).

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons.

Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale,

nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Troubles de la vision.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) en particulier. chimique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. et précautions pour les pompiers

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Pour les secouristes

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le Méthodes de nettoyage

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant

toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les veux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et Conditions de conservation au sec.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Isoeugenol	-	-	skin sensitizer	-	-

## Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme

Dose derivee sans effet (DNE)	A long terme.			
Nom chimique	Travailleur - cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
	long terme - systémique	long terme – systémique	long terme – locale	long terme – locale
Benzenesulfonic acid,	119 mg/kg bw/day	6.71 mg/m <sup>3</sup>	-	12 mg/m³
mono-C10-13-alkyl derivs.,		_		_
compds. with ethanolamine				
Tetrahydrolinalool	3.16 mg/kg bw/day	11.14 mg/m <sup>3</sup>	0.19 mg/cm2	-
Methylundecanal	10.46 mg/kg bw/day	36.89 mg/m <sup>3</sup>	35.7 mg/cm2	92.21 mg/m <sup>3</sup>
Tetramethyl	28.7 mg/kg bw/day	30 mg/m <sup>3</sup>	0.648 mg/cm2	-
Acetyloctahydronaphthalenes		-	_	
Citronellol	327.4 mg/kg bw/day	161.6 mg/m <sup>3</sup>	-	10 mg/m <sup>3</sup>
cis-3-Hexenyl salicylate	0.9 mg/kg bw/day	1.59 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Delta-Damascone	2.1 mg/kg bw/day	1.5 mg/m <sup>3</sup>	0.116 mg/cm2	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	3 mg/m³	-
Tetrahydrolinalool	-	-	0.19 mg/cm2
Methylundecanal	-	22.74 mg/m <sup>3</sup>	17.86 mg/cm2
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	-	-	0.38 mg/cm2
Citronellol	-	10 mg/m <sup>3</sup>	
Delta-Damascone	-	_	0.069 mg/cm2

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.425 mg/kg bw	1.18 mg/m³	42.5 mg/kg bw/day
Tetrahydrolinalool	1.58 mg/kg bw	2.75 mg/m <sup>3</sup>	1.58 mg/kg bw/day
Methylundecanal	5.23 mg/kg bw	9.1 mg/m <sup>3</sup>	5.23 mg/kg bw/day
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3 mg/kg bw	9 mg/m³	17.2 mg/kg bw/day
Citronellol	13.8 mg/kg bw	47.8 mg/m <sup>3</sup>	196.4 mg/kg bw/day
cis-3-Hexenyl salicylate	0.23 mg/kg bw	0.39 mg/m <sup>3</sup>	0.45 mg/kg bw/day
Delta-Damascone	0.25 mg/kg bw	0.43 mg/m <sup>3</sup>	0.25 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
--------------	------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

	court terme – systémique	court terme – systémique	court terme – locale	court terme – locale
Tetrahydrolinalool	-	-	2.760 mg/cm <sup>2</sup>	-
Methylundecanal	100 mg/kg bw/day	352.63 mg/m <sup>3</sup>	71.43 mg/cm2	881.58 mg/m <sup>3</sup>
Citronellol	-	-	2.95 mg/cm2	10 mg/m <sup>3</sup>
Delta-Damascone	-	-	0.014 mg/cm <sup>2</sup>	-

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme Consommateur – cutanée, court terme			
	– locale	locale		
Tetrahydrolinalool	-	2.760 mg/cm <sup>2</sup>		
Methylundecanal	217.39 mg/m <sup>3</sup>	35.71 mg/cm2		
Citronellol	10 mg/m <sup>3</sup>	2.95 mg/cm2		
Delta-Damascone	-	0.009 mg/cm2		

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et
	terme – systemique	Court terme – systemique	systémique
Methylundecanal	25 mg/kg bw	86.96 mg/m <sup>3</sup>	50 mg/kg bw/day

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Benzenesulfonic acid,	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.022 mg/L
mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine			
Tetrahydrolinalool	0.009 mg/L	0.001 mg/L	0.089 mg/L
Methylundecanal	0.66 mg/L	0 mg/L	0.002 mg/L
Tetramethyl	0.025 mg/L	0.003 mg/L	-
Acetyloctahydronaphthalenes	,	-	
Citronellol	0.002 mg/L	0 mg/L	0.024 mg/L
cis-3-Hexenyl salicylate	0.11 mg/L	0.011 mg/L	0.006 mg/L
Delta-Damascone	0.007 mg/L	0.001 mg/L	0.004 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	8.1 mg/kg dwt	0.81 mg/kg dwt	3.43 mg/L	35 mg/kg dwt	-	-
Tetrahydrolinalool	0.082 mg/kg dwt	0.008 mg/kg dwt	450 mg/L	0.011 mg/kg dwt	-	-
Methylundecanal	0.265 mg/kg dwt	0.027 mg/kg dwt	10 mg/L	0.053 mg/kg dwt	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalen es		0.75 mg/kg dwt	10 mg/L	2.7 mg/kg dwt	-	-
Citronellol	0.026 mg/kg dwt	0.003 mg/kg dwt	580 mg/L	0.004 mg/kg dwt	-	-
cis-3-Hexenyl salicylate	0.11 mg/kg dwt	0.011 mg/kg dwt	10 mg/L	0.022 mg/kg dwt	-	-
Delta-Damascone	0.958 mg/kg dwt	0.096 mg/kg dwt	2.41 mg/L	0.187 mg/kg dwt	_	-

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectLiquideCouleurColoré

Odeur Plaisante (parfum)
Seuil olfactif non applicable

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques</u> • <u>Méthode</u>

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

congélation d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle > 90 °C

d'ébullition Inflammabilité

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

Limites d'inflammabilité dans l'air

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

> 93 °C

**Température d'auto-inflammabilité** Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

coupelle fermée

Température de décomposition Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

**pH** 7 - 8

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

**Hydrosolubilité** Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Coefficient de partage Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Densité relative 1

**Densité de vapeur** Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Caractéristiques des particules Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation**Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** 

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité
Aucune information disponible

Aucurie information dispoi

Toxicité aiguë

## Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid,	1089 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
mono-C10-13-alkyl derivs.,			
compds. with ethanolamine			
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>300-2000 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw	-
Methylundecanal	5001 mg/kg (RAT)	8281 mg/kg (RABBIT)	-
Tetrahydrolinalool	8270 mg/kg bw	5001 mg/kg (RABBIT)	> 0.885 mg/L air
Tetramethyl	//	5001 mg/kg (RAT)	//
Acetyloctahydronaphthalenes			
Citronellol	3450 mg/kg bodyweight (rat)	2650 mg/kg bodyweight (rabbit)	-
cis-3-Hexenyl salicylate	= 5 g/kg (Rat)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
Delta-Damascone	1400 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
Isoeugenol	= 1560 mg/kg (Rat)	1900 mg/kg (RAT)	-
	-		

Nom chimique	Cancérogéni cité		Lésions oculaires	·	Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-
Tetrahydrolinalool Citronellol	-	-	Y Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Nom chimique			Corrosion/irritatio	Espèce	Sensibilisation	Espèce
	reproduction		n cutanée			
Benzenesulfonic acid,	-	_	Y (100%; OECD	-	-	-
mono-C10-13-alkyl derivs.,			404)			
compds. with ethanolamine						
Tetrahydrolinalool	-	-	Υ	-	-	-
Methylundecanal	-	-	Υ	-	-	-
Tetramethyl	-	-	OECD 439	-	-	-
Acetyloctahydronaphthalen						

	Toxicité pour la reproduction	-1	Corrosion/irritatio n cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
es						
Citronellol	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Delta-Damascone	-	-	Y (OECD 439)	-	-	-

-	Sensibilisati on cutanée			Organes cibles	Espèce		Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
1 ,	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
,	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaph thalenes	OECD 429	-	-	-	_	-	-	-	-
Citronellol	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
	N (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Isoeugenol	-	-	-	-	-	-	nasal cavity	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

non applicable.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun(e) connu(e).

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

**STOT - exposition unique** Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition répétée Aucun(e) connu(e).

**Danger par aspiration** non applicable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs

endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	10.9 mg/L (OECD 201; Microcystis aeruginosa; 96 h)	2.22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	-	7.01 mg/L (Daphnia magna; 48 h)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	>1-10 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus (green algae); static test)	1.2 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	3 mg/L (Pseudomonas putida; 5 h)	> 1 - 10 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; static test)
Methylundecanal	0.18 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.35 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.21 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Tetrahydrolinalool	21.6 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 72 h)	8.9 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	1000 mg/L (Pseudomonas putida; 0.5 h)	14.2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthal enes	2.8 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	1.3 mg/L (OECD 203; Lepomis macrochirus; 96 h)	-	1.38 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Citronellol	2.4 mg/L (72 h)	14.66 mg/L (Leuciscus idus; 96 h)	10001 mg/L (Pseudomonas putida; 0.5 h)	17.48 mg/L (EU Directive 79/831/EEC, Annex V, part C.; Daphnia magna; 48 h)
cis-3-Hexenyl salicylate	0.61 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	0.66 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.6 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Delta-Damascone	4.54 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	0.97 mg/L (OECD 203; Oryzias latipes; 96 h)	241 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	1.18 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L (Mesocosm model ecosystem; 56 d)	0.23 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 72 d)	0.268 mg/L (56 d)	-	0.268 mg/L (Read across data on dodecyl linear alkylbenzene sulfonate; guideline not indicated; mayfly, chironomid, and aquatic worm; freshwater; 56 d)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	0.28 mg/L (Pimephales promelas; 30 d)	0.77 mg/L (Daphnia magna; 21 d)	-	-

# 21019689\_RET\_CLPR7\_EUR\_SAW - FC PEUBA 15.8 3i1 C1 VANn pp\_REG GE

Methylundecanal	0.089 mg/L (OECD	0.11 mg/L (OECD 203;		(100 mg/L (OECD	-
	201;	Oncorhynchus mykiss;	211; Daphnia magna;	301F; activated sludge	
	Pseudokirchneriella	4 d)	21 d)	of a predominantly	
	subcapitata; 3 d)			domestic sewage; 22	
				d))	
Tetrahydrolinalool	9.5 mg/L (DIN 38 412,	5 mg/L (OECD 203;	8.2 mg/L (OECD 202;	(EC10: 450 mg/L (DIN	-
	L9; Desmodesmus	Danio rerio; 4 d)	Daphnia magna; 2 d)	38412-27;	
	subspicatus; 3 d)	l ·		Pseudomonas putida;	
				0.5 h))	
Tetramethyl	2.6 mg/L (OECD 201;	0.16 mg/L (OECD 210;	0.028 mg/L (OECD	(> 100 mg/L (OECD	101 (OECD 301 F;
Acetyloctahydronaphthalenes	Desmodesmus	Danio rerio; 30 d)	211; Daphnia magna;	301 F; 42 d))	activated sludge of a
	subspicatus; 3 d)	l ·	21 d)		predominantly
	<u> </u>		ŕ		domestic sewage; 42
					d)
Citronellol	1.1 mg/L	4.6 mg/L (Leuciscus	3.1 mg/L (Daphnia	(580 mg/L (DIN 38412,	-
	(Scenedesmus	idus; 4 d)	magna; 2 d)	Part 27; Pseudomonas	
	subspicatus; 3 d)	,	,	putida; 0.02083 d))	
cis-3-Hexenyl salicylate	0.15 mg/L (OECD 201;	0.65 mg/L (OECD 203;	0.33 mg/L (OECD 202;	-	-
	Desmodesmus	Oncorhynchus mykiss;	Daphnia magna, 2 d)		
	subspicatus; 3 d)	4 d)			
Delta-Damascone	0.38 mg/L (OECD 201;	0.118 mg/L (OECD	0.35 mg/L (OECD 211;	-	-
	Raphidocelis	210; Pimephales	Daphnia magna; 21 d)		
	subcapitata; 3 d)	promelas; 32 d)			

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de	Dégradation abiotique	Dégradation abiotique	Biodégradabilité
	biodégradabilité facile	par hydrolyse	par photolyse	
	(OCDE 301)			
Benzenesulfonic acid,	85 % (OECD 301 B; CO2	-	-	t1/2: < 22 d (Read across
mono-C10-13-alkyl derivs., compds.	evolution; 29 d)			data on sodium
with ethanolamine				4-undecylbenzenesulfonat
				e; guideline not indicated;
MEA 040 40 AE0 16 4 /MEA	00.0/ (05.05.000.4)			sludge amended soil)
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	90 % (OECD 303 A)	•	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	95 % (O2; OECD 301 F; 28 d)	-	-	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (n=3)	60 % (OECD 301B; 28d;	-	-	-
	aerobic)			
Tetrahydrolinalool	65 % (OECD 301 F; O2; 28	-	1.125	-
	d; 10-day window criteria			
	fulfilled; 28 d)			
Methylundecanal	68 % (O2; OECD 301 F; 22	-	-	-
Tatuanathud	a)		0.054	50 (OEOD 244) sarahin
Tetramethyl	0 % (OECD 301 C; aerobic;		0.054	50 (OECD 314; aerobic;
Acetyloctahydronaphthalenes	mixture of sewage, soil and natural water. O2			1.9 d)
	consumption; 28 d)			
Citronellol	85 % (O2 consumption; 28	_	0.16	_
	d)		0.10	
cis-3-Hexenyl salicylate	89 % (OECD 301 F; O2	-	-	-
, ,	consumption; 10 day			
	window criteria fulfilled; 28			
	d)			
Delta-Damascone	16 % (O2; OECD 301; 28	332 d (OECD 111)	-	0% O2; 28 d; OECD 301 C
	d)			

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation

Informations sur les composants

informations suries composants	
Nom chimique	Coefficient de partage
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with	1.73
ethanolamine	

Methylundecanal	4.9
Tetrahydrolinalool	3.3
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.7
Citronellol	3.41
cis-3-Hexenyl salicylate	4.8

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs.,	2.51 (OECD 123)	495 L/kg
compds. with ethanolamine		
Alcohols, C12-14, ethoxylated	5.24 (OECD 123)	-
Tetrahydrolinalool	3.3 (OECD 107)	99.87 L/kg
Methylundecanal	4.9 (OECD 117)	2917 L/kg
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.6 (OECD 117)	-
Citronellol	3.41	82.59 L/kg
cis-3-Hexenyl salicylate	4.8 (OECD 117)	-
Delta-Damascone	4.2	-

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	3.5
Alcohols, C12-14, ethoxylated	267.1
Tetrahydrolinalool	56.3 (56.3)
Methylundecanal	3981 (3981 (OECD 121))
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	4.12
Citronellol	70.79 (70.79)
cis-3-Hexenyl salicylate	5052
Delta-Damascone	1259 (1259 (OECD 121))

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB	Aucune information disponible.	
No	m chimique	Évaluation PBT et vPvB
Alcohols, C12-14, ethoxylated		La substance n'est pas PBT/vPvB
Methylundecanal		La substance n'est pas PBT/vPvB
Tetrahydrolinalool		La substance n'est pas PBT/vPvB
Citronellol		La substance n'est pas PBT/vPvB
cis-3-Hexenyl salicylate		La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

#### 12.7. Autres effets néfastes

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses

déchets selon EWC 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### **IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro** non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

#### <u>RID</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

## ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

#### ADN

14.1 Numéro UN ou numéro Non pertinent

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Aucune information disponible

transport

14.4 Groupe d'emballage Non pertinent14.5 Polluant marin non réglementé

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Isoeugenol	75	<u>-</u>

#### Polluants organiques persistants

non applicable

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de

biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un

fabricant de détergents.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange

conformément au règlement REACH.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

## Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoguer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Date d'émission : 21-juin-2024

Date de révision 21-juin-2024

**Informations supplémentaires** Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V.

# Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité